



CONSTRUCTION DE PRISONS : DROIT DANS LE MUR

Conférence de presse 20/09/2016

DOSSIER DE PRESSE

SOMMAIRE

Communiqué inter associatif

Construction de nouvelles prisons : une politique qui conduit droit dans le mur

page 2

La construction de prisons n'est pas la solution : Quelques données chiffrées

page 3

- «Plus on construit, plus on remplit»

page 3

- L'évolution de la population détenue est sans corrélation avec celle de la délinquance

page 4

- Une proportion importante de condamnés exécutent une courte peine de prison

page 5

- La prison, une réponse coûteuse

page 6

- La prison, une réponse contre-productive

page 7

- Remédier à la surpopulation sans extension du parc carcéral, c'est possible

page 7

- La France, mauvais élève européen

page 9

Témoignages

page 10

Contact presse : Observatoire international des prisons
07.60.49.19.96 / camille.rosa@oip.org

Construction de nouvelles prisons : une politique qui conduit droit dans le mur

69 375 : c'est le nombre de personnes qui étaient détenues dans les prisons en juillet dernier, la France atteignant ainsi des taux de détention inégalés depuis le 19^e siècle. Contraignant 3 à 4 personnes à partager des cellules de 9m² en maison d'arrêt et autour de 1 500 personnes à dormir chaque nuit sur des matelas posés au sol. Au mépris du principe de l'encellulement individuel et de la dignité des personnes, près de 15 000 personnes sont en « surnombre » et une quarantaine de maisons d'arrêt connaissent un taux d'occupation de plus de 150%.

Pour y remédier, le gouvernement annonce la construction de 10 000 nouvelles places de prison pour l'horizon 2024. Une réponse ambitieuse et audacieuse ? Non, une vieille recette qui a déjà fait la preuve de son inefficacité et que les gouvernements successifs continuent pourtant de nous servir comme la seule solution pragmatique... restant sourds aux résultats de nombreuses études et statistiques qui la pointent au contraire comme inopérante, que ce soit pour endiguer la surpopulation carcérale ou pour réduire la récidive.

Que disent les chiffres ? Que depuis 25 ans, près de 30 000 places de prison ont été construites, un effort immobilier inédit entraînant une hausse de 60 % du parc pénitentiaire. Sans effet cependant sur la surpopulation car dans le même temps, le pays a emprisonné toujours plus et de plus en plus longtemps, sous le coup de politiques pénales essentiellement répressives. Des politiques qui seraient rendues nécessaires par une insécurité grandissante, entend-on dire. Une idée reçue là aussi démentie par la réalité, le taux de criminalité étant globalement stable, les homicides et violences sexuelles ayant même diminué ces dernières années. En France comme ailleurs, la courbe du nombre de personnes détenues n'est pas tant liée à celle de la délinquance qu'aux choix de politique pénale des gouvernants. Des politiques qui se sont concrétisées dans notre pays par l'allongement de la durée moyenne des peines et par une incarcération massive pour des petits délits, avec une augmentation de plus de 33% du nombre de détenus condamnés à des peines de moins d'un an de prison en cinq ans.

Surtout, construire plus de prisons, ce n'est pas mieux protéger la société. Au contraire. La prison produit ce qu'elle entend combattre : elle aggrave l'ensemble des facteurs de délinquance en fragilisant les liens familiaux, sociaux ou professionnels, favorise les fréquentations criminogènes, et n'offre qu'une prise en charge lacunaire – voire inexistante – face aux nombreuses problématiques rencontrées par la population carcérale en matière d'addiction, de troubles psychiatriques, d'éducation, de logement, d'emploi, etc. Conséquence : 61% des personnes condamnées à une peine de prison ferme sont réincarcérées dans les cinq ans. Des chiffres qui tombent à 34 et 32% pour une peine alternative à la prison comme le travail d'intérêt général ou le sursis avec mise à l'épreuve. Tandis que les moyens manquent cruellement aux structures qui assurent l'hébergement et l'accompagnement socio-éducatif des sortants de prisons et personnes condamnées en milieu ouvert, le gouvernement prévoit d'injecter trois milliards d'euros supplémentaires aux cinq milliards déjà engloutis dans l'accroissement et la sécurisation du parc pénitentiaire en une décennie.

Où s'arrêtera cette fuite en avant carcérale ? A l'heure où plusieurs de nos voisins européens ferment des prisons, où les Etats-Unis réalisent que l'incarcération de masse les a menés dans une impasse couteuse et inefficace, la France, elle, fait le choix d'une continuité aux coûts économiques, sociaux et humains exorbitants. C'est d'un véritable plan d'action ambitieux et audacieux, visant à investir massivement dans la prévention, l'accompagnement et le suivi en milieu ouvert dont notre société a besoin.

Organisations signataires :

Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT-France), Association des avocats pénalistes (ADAP), Association nationale des juges de l'application des peines (ANJAP), Association des secteurs de psychiatrie en milieu pénitentiaire (ASPMP), Avocats pour la défense des droits des détenus (A3D), Ban Public, CASP-ARAPEJ (Centre d'action sociale protestant – Association réflexion action prison et justice), CGT-Insertion Probation, Citoyens et Justice, Emmaüs-France, Genepi, Ligue des droits de l'homme (LDH), Observatoire international des prisons, section-française (OIP-SF), Prison Insider, Secours catholique, Syndicat des Avocats de France (SAF), SNEPAP-FSU, SNPESSE-PJJ / FSU, Socapsyleg, Syndicat de la magistrature (SM).

La construction de prisons n'est pas la solution : quelques données chiffrées

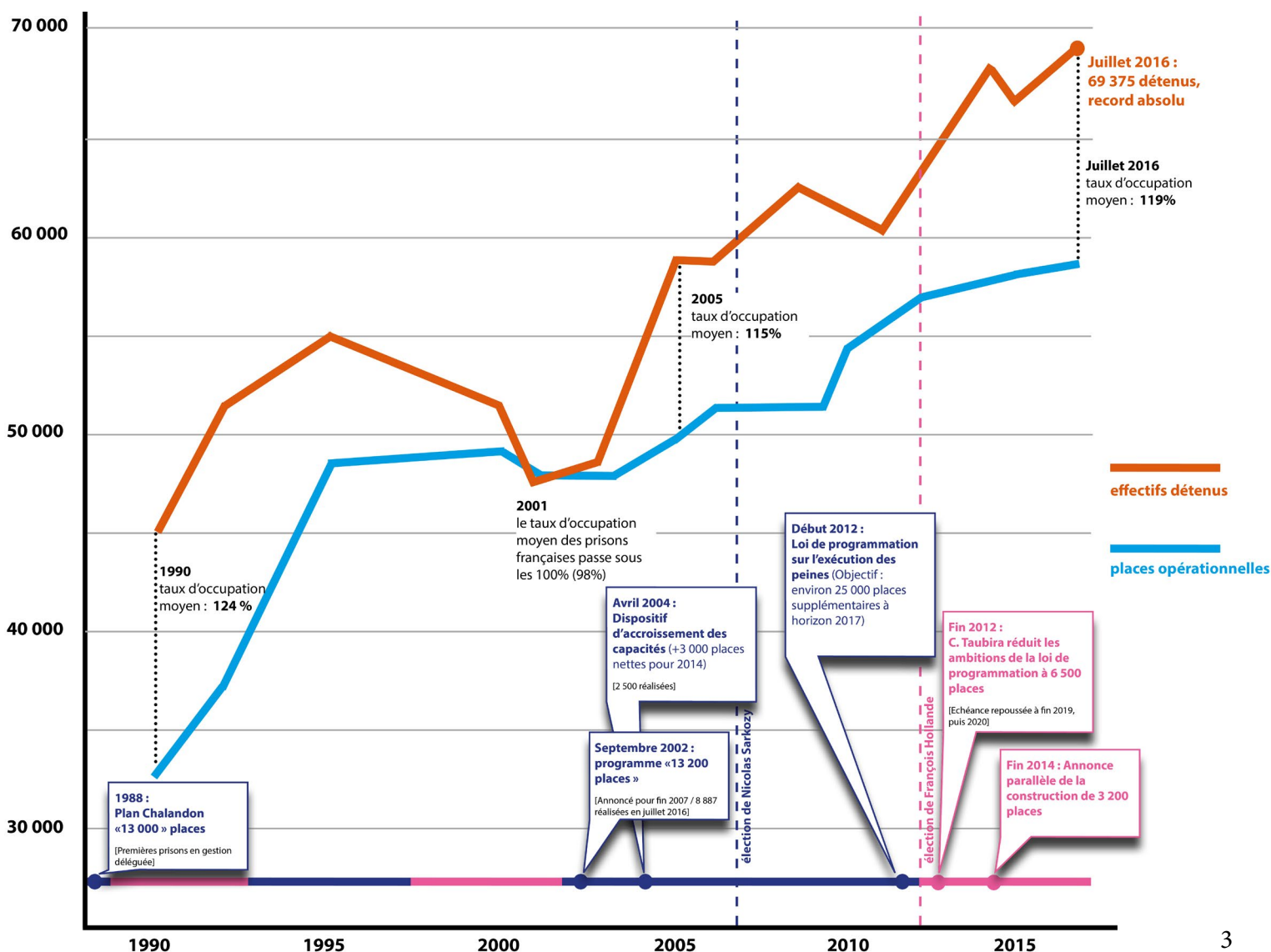
⚡ « Plus on construit, plus on remplit »

Dès 1819, le Duc Decaze, secrétaire d'Etat à l'Intérieur sous Louis XVIII, relevait qu' « à mesure que les constructions s'étendent, le nombre de prisonniers augmente ». L'adage reste de mise.

Entre le 1er janvier 1990 et le 1er août 2016, 21 892 places nettes de prison ont été mises en service (36 815 en 1990, contre 58 507 en août 2016). Parallèlement, le nombre de détenus a augmenté de 23 399 sur la même période (45 420 en 1990, contre 68 819 en août 2016). Et le taux d'occupation des établissements pénitentiaires est resté supérieur à 100 %. Il atteint 117,6 % en août 2016, et 140 % en maison d'arrêt où se concentre la surpopulation.

Comme le rappelle la criminologue belge Sonja Snacken, experte auprès du Conseil de l'Europe, l'approche quantitative est une impasse. Car « on ne traite alors que les conséquences de la surpopulation, et non pas les mécanismes ou les facteurs qui en sont à l'origine. Si aucune action n'est entreprise dans le même temps sur la politique pénale et les facteurs de hausse de la population carcérale, les prisons se retrouvent tôt ou tard elles-mêmes en situation de surpopulation. »

Places de prison et population carcérale : deux courbes à la hausse depuis 15 ans



L'évolution de la population détenue est sans corrélation avec celle de la délinquance

« Il faut se défaire résolument de l'idée commune selon laquelle les effectifs de personnes emprisonnées sont liés à l'état de délinquance du pays », rappelle Jean-Marie Delarue, ancien Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL)

Si le taux de détention est passé sur la période 1990-2016 de 78 détenus pour 100 000 habitants à 101 pour 100 000, les indicateurs de l'évolution de la délinquance et de la criminalité – que ce soient les enquêtes de victimisation ou le recueil des crimes et délits constatés par les services de police – ne témoignent pas d'une évolution corollaire.

Les analyses de l'Observatoire scientifique du crime et de la justice (OSCJ), mis en œuvre par le Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP – CNRS, UVSQ, UCP, MJ) témoignent même d'une tendance à la baisse de divers types d'infractions, comme les vols et les cambriolages qui diminuent depuis une décennie et demie (figure 1) ou encore les homicides se situent à un niveau très bas (1,2 pour 100 000 habitants, figure 2). Quant aux agressions physiques non létales, elles restent dans le même ordre de grandeur. En 2013-14 comme en 1994-95, on retrouve environ 3% d'agressés.

Figure 1 / Ensemble des vols et cambriolages : enquêtes et statistiques de police 1984-2014

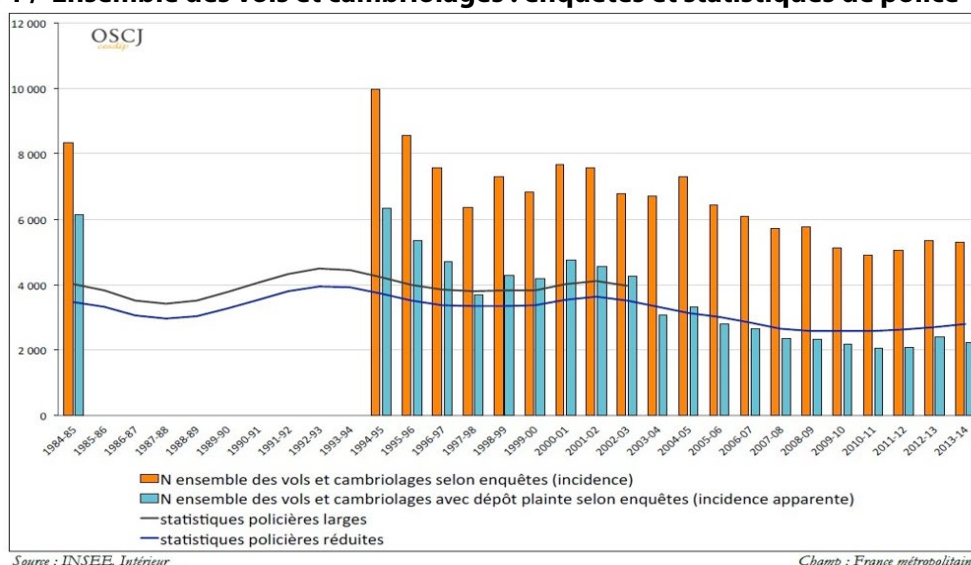
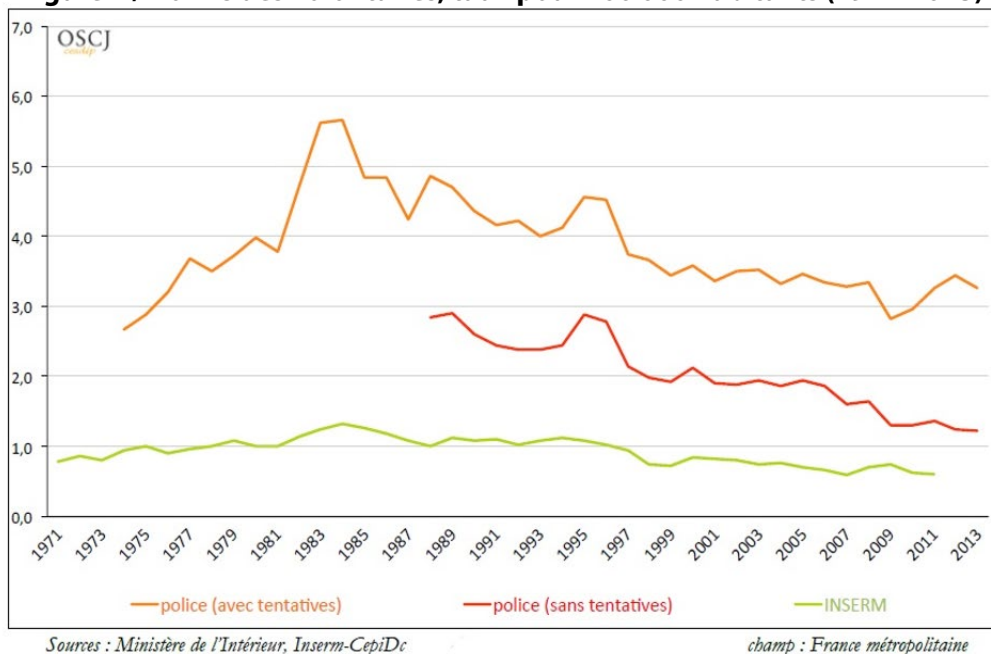


Figure 2 / Homicides volontaires, taux pour 100 000 habitants (1971-2013)



En fait, les facteurs d'augmentation de la population carcérale relèvent essentiellement des orientations de politique pénale.

Parmi ceux ayant contribué à l'inflation carcérale en France, on peut noter :

- la pénalisation d'un nombre de plus en plus important de comportements (création des délits de racolage passif, mendicité agressive, occupation d'un terrain en réunion, occupation d'un hall d'immeuble, vente à la sauvette ou de maintien irrégulier sur le territoire, correctionnalisation du défaut de permis de conduire ou d'assurance, etc.).

- le développement de procédures de jugement rapide, comme la comparution immédiate, qui aboutissent à un taux plus important de condamnation à de l'emprisonnement ferme (environ 70 %), et à des peines plus longues.

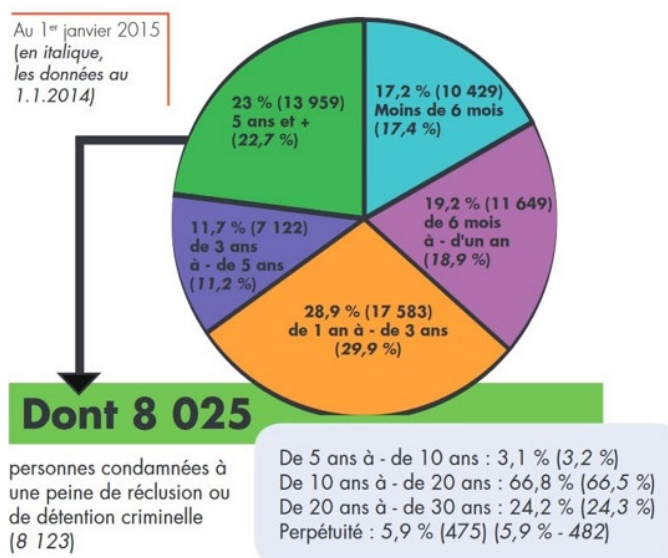
« Depuis 1995, la structures des peines prononcées hors comparutions immédiates est restée stable alors que le recours à la comparution immédiate est de plus en plus lié au prononcé d'une peine d'emprisonnement, avec l'augmentation des peines d'emprisonnement ferme d'un an ou plus » note la Direction des affaires criminelles et des grâces¹.

De 2006 à 2013, la durée moyenne de détention est passée de 8.6 mois à 11.5².

Une proportion importante de condamnés exécutent une courte peine de prison

Une part importante des condamnés sous écrou le sont pour l'exécution d'une courte peine de prison. 36 % purgent une peine de moins d'un an d'emprisonnement.

Répartition des condamnés par quantum de peine (Ministère de la Justice)



D'après les chiffres du ministère de la justice, les personnes écrouées sont condamnées pour des faits de

- Violence volontaire : 26 %
- Infraction à la légalisation sur les stupéfiants : 14,7 %
- Viol, agression sexuelle : 12,5 %
- Vol qualifié : 11 %
- Vol simple : 8,4 %
- Recel, escroquerie, abus de confiance : 8,1 %
- Homicide volontaire : 5,8 %
- Atteinte involontaire : 5,7 %
- Autres : 8%

1 DACG, La comparution immédiate : éléments d'évaluation des pratiques mises en œuvre, octobre 2012.

2 DAP, séries statistiques des personnes placées sous main de justice 1980-2014, mai 2014.

Ces condamnés, comme l'ensemble de la population pénale, sont majoritairement composés de jeunes hommes issus de milieux défavorisés et connaissant des situations de grandes précarités, l'incarcération étant souvent le résultat d'un long processus de désaffiliation.

Profil socio-économique des personnes incarcérées (Ministère de la Justice)

LES PERSONNES INCARCÉRÉES RENCONTRENT DES DIFFICULTÉS IMPORTANTES D'INSERTION

Education	Emploi	Addiction	Logement	Psychiatrie
<ul style="list-style-type: none"> ● 48% des personnes détenues n'ont aucun diplôme ● 80% ne dépassent pas le niveau CAP ● 27% échouent au bilan de lecture ● Chez les jeunes détenus de plus de 18 ans, 80 % d'entre eux sont sans diplôme et près de 40 % se trouvent en échec au bilan lecture 	<ul style="list-style-type: none"> ● Le taux d'activité à l'entrée en détention est inférieur à 50% 	<ul style="list-style-type: none"> ● 38% des personnes incarcérées depuis moins de 6 mois souffrent d'une addiction aux substances illicites ● 30% à l'alcool 	<ul style="list-style-type: none"> ● 7% des entrants en prison en 2011 se déclaraient SDF ● A la sortie de prison, 14% des personnes déclaraient ne pas disposer d'une véritable solution de logement ou d'hébergement ● 25% des personnes accueillies en centres d'hébergement ont déjà fait l'objet d'une ou plusieurs condamnations pénales 	<ul style="list-style-type: none"> ● 40% des personnes détenues sont atteintes d'un syndrome dépressif ● 33% anxiété généralisée ● 21% troubles psychotiques ● 7% schizophrénie

Source : Administration pénitentiaire - Ministère de la Santé

- **48%** des personnes détenues n'ont aucun diplôme
- Au moins un trouble psychiatrique ou une addiction est identifié chez **8 hommes détenus sur 10**
- Le taux de suicide parmi la population carcérale est près de **10 fois supérieur** à celui de la population générale

La prison : une réponse couteuse

Si la loi précise que la prison devait être la solution de dernier recours, les investissements sont essentiellement dirigés vers l'accroissement du parc carcéral, au détriment du milieu ouvert et des alternatives à l'emprisonnement.

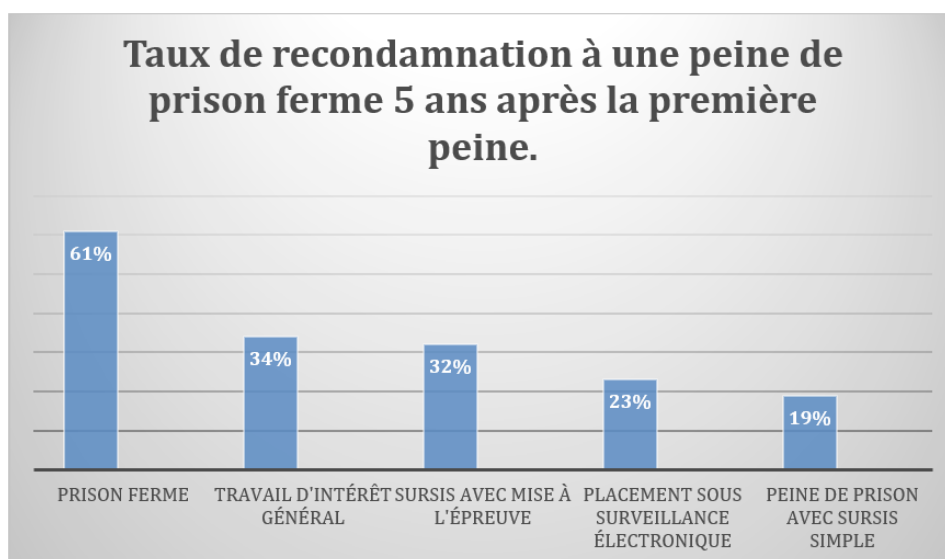
Plus de 5 milliards d'euros ont d'ores et déjà été engagés depuis 2002 pour l'accroissement du parc pénitentiaire, grevant chaque année le budget de l'administration pénitentiaire.

Parallèlement, le secteur de l'insertion et la probation, des alternatives à l'incarcération et des aménagements de peine continue d'être délaissé. Les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation qui assurent le suivi et l'accompagnement des personnes sous main de justice restent en nombre insuffisant. Ils gèrent en moyenne une centaine de dossiers chacun, parfois jusqu'à 130, voire davantage, quand le Conseil de l'Europe préconise un ratio de prise en charge de 30 à 60 personnes par agent de probation. En 2016, le budget de fonctionnement de leurs des services était de 24.6 millions d'euros sur 1.3 milliards (hors masse salariale) pour l'ensemble de l'administration pénitentiaire. Les investissements en faveur du développement des alternatives et des aménagements de peine sont en outre résiduels. A peine 46 millions d'euros y sont consacrés en 2016 contre près de 434 millions pour l'accroissement du parc carcéral.

Le coût d'une journée de détention est en moyenne de 100 euros. Celui d'une journée de semi-liberté est divisé de moitié, 50 euros. Tandis que le placement extérieur coûte en moyenne 31 euros par jours et le placement sous surveillance électronique 10 euros³. De manière générale, le coût moyen d'une année de prison pour une personne détenue est estimé à 32 000 euros, tandis que le coût moyen annuel d'une mesure en milieu ouvert est estimé à 1 014 euros par personne⁴.

La prison : une réponse contre-productive

Le risque de récidive est presque deux fois plus élevé après une condamnation à de la prison ferme qu'après une peine alternative. Le ministère de la Justice lui-même soulevait en 2014 que « la récidive est toujours moindre après des sanctions non carcérales ». « Alors que 61 % des sortants sont réincarcérés dans les 5 ans, seules 32 % des personnes condamnées à une peine d'emprisonnement avec sursis avec mise à l'épreuve sont recondamnées à la prison ferme⁵ ».



Sanctions alternatives à l'emprisonnement et « récidive », DAP, 2006.

Ces chiffres français concordent avec ceux de diverses recherches internationales. Une étude canadienne de référence⁶ établit que, contrairement aux sanctions exécutées en milieu ouvert, « l'incarcération est liée à une augmentation de la récidive ». Les auteurs de cette méta-analyse précisent que « l'inefficacité des stratégies punitives pour réduire la récidive confirme la nécessité d'axer les ressources vers des méthodes différentes » comme les « programmes de réadaptation » dans la cité.

Remédier à la surpopulation sans extension du parc carcéral, c'est possible

Les maisons d'arrêt, où se concentre la surpopulation carcérale, abritent au moins 17 250 personnes exécutant une peine de moins d'un an d'emprisonnement. Si celles-ci bénéficiaient d'un aménagement de peine (semi-liberté, placement sous surveillance électronique, placement à l'extérieur ou libération conditionnelle) comme la loi le permet et la prévention de la récidive le requiert, il n'y aurait pas de surpopulation.

On compterait un peu de moins de 30 000 personnes détenues en maison d'arrêt pour 33 263 places.

Et l'encellulement individuel serait un objectif atteignable.

3 Avis sur le budget 2015 de l'administration pénitentiaire, Sénat, novembre 2014.

4 Conférence de consensus sur la prévention de la récidive, « Combien coûte la prison ? », 2012.

5 Ministère de la Justice, Prévention de la récidive et individualisation des peines, juin 2014.

6 Smith, Goggin et Gendreau, Effets de l'incarcération et des sanctions intermédiaires sur la récidive, 2002.

Cette approche était d'ailleurs la position du parti socialiste en 2012, lors de l'examen de la loi de programmation sur l'exécution des peines du gouvernement Fillon qui visait la construction de près de 25 000 places de prison supplémentaires pour porter le parc carcéral à près de 80 000 places. S'exprimant par la voix de l'actuel garde des Sceaux, Jean-Jacques Urvoas, les députés socialistes soulignaient alors que « si la majorité des condamnations à de courtes peines était exécutée en milieu ouvert, le parc carcéral actuel suffirait ». Rappelant que « la première étape pour éviter la récidive est d'éviter l'emprisonnement qui aggrave la situation sociale, psychique, familiale des personnes, perpétue des phénomènes de violence et enferme les personnes dans un statut de délinquant ». Et ajoutant qu'il s'agissait d'un plan de construction « inutile » ne faisant « que traduire une politique de l'autruche vouée à l'échec⁷ ».

Or, en visant la construction de 10 000 places de prison supplémentaires par rapport aux 66 700 places projetées à horizon 2024 (au terme des programmes « 6 500 places » et 3 200 places » lancés par Chritiane Taubira), soit près de 80 000 places, le gouvernement aujourd'hui ne fait rien d'autre que de s'inscrire dans cette même politique de l'autruche stérile qu'il dénonçait en 2012.

... Dans le cadre d'une politique « réductionniste »

Selon le Conseil de l'Europe, « la privation de liberté devrait être considérée comme une sanction ou une mesure de dernier recours et ne devrait dès lors être prévue que lorsque la gravité de l'infraction rendrait toute autre sanction ou mesure manifestement inadéquate ». L'ensemble de la politique pénale doit prendre en compte la nécessité de limiter l'emprisonnement, afin de réduire les effets nocifs de la sanction pénale, notamment en matière de récidive et de réinsertion des auteurs d'infraction.

Une politique réductionniste implique

- une révision de l'échelle des peines en vue de réduire la durée des peines d'emprisonnement et de remplacer les courtes peines par des sanctions appliquées en milieu ouvert.
- une réduction du périmètre de la justice pénale, au bénéfice de modes de régulation civile ou administrative et de la contraventionnalisation de certains délits
- un usage de la détention provisoire limité et fortement encadré par la loi ;
- un recours accru à la libération conditionnelle afin de permettre d'orienter le temps de prison autour de la préparation de la sortie et garantir une réintégration planifiée et accompagnée dans la communauté.
- l'amélioration du contenu de l'accompagnement en milieu ouvert pour permettre « une série d'activités et d'interventions, qui impliquent suivi, conseil et assistance dans le but de réintégrer socialement l'auteur d'infraction dans la société et de contribuer à la sécurité collective » (Conseil de l'Europe, 2010).

La France, mauvaise élève européen

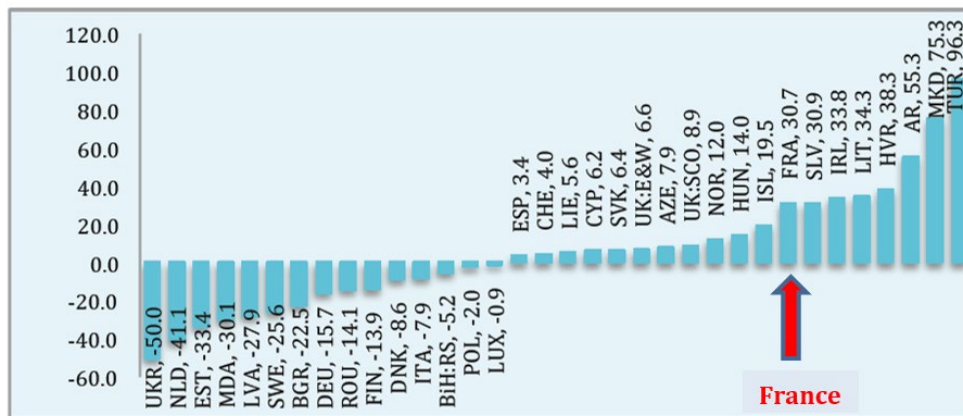
La France est en 7e position des Etats membres du Conseil de l'Europe dont les prisons sont les plus surpeuplées

Parmi les pays membres du Conseil de l'Europe, les pays qui avaient les établissements pénitentiaires les plus surpeuplés en 2014 étaient :

1. La Hongrie 2. La Belgique 3. L'ex-République yougoslave de Macédoine 4. La Grèce 5. L'Albanie 6. L'Espagne 7. La France 8. La Slovénie 9. Le Portugal 10. La Serbie

Evolution des taux de détention entre 2004 et 2014 : la France également dans le peloton de tête

Avec une hausse de sa population carcérale de plus de 30% en 10 ans, la France figure parmi les pays ayant connu la plus forte croissance carcérale depuis 2004.



Statistiques pénales annuelles du Conseil de l'Europe (SPACE I), 2014

Une majorité de courtes peines de prison

En 2014, le taux moyen de personnes écrouées condamnées à moins d'un an de prison était de 15,8% dans l'ensemble des pays membres du Conseil de l'Europe, contre 36,6% en France.

« Le milieu carcéral, c'est un peu le Pôle emploi de la délinquance »

J'ai été incarcéré pour la première fois à 18 ans. Avec les copains, comme on ne partait jamais en vacances avec nos parents, on était pauvres, on a décidé en plein été de voler une voiture et de partir à la Baule en Bretagne. Mais quatre arabes dans une voiture volée, on s'est fait arrêter, direction la prison de Nantes. La détention a eu un effet criminogène, c'est clair. La première fois, j'ai fait deux mois ; la deuxième, six mois, pour cambriolage ; la troisième, un peu plus pour coffre-fort ; la dernière fois, j'ai pris quatre ans pour attaque à main armée et j'en ai fait trois. Le milieu carcéral, c'est un peu le Pôle emploi de la délinquance, il y a tous les corps de métiers sur place : dealers, braqueurs, receleurs... Il suffit d'aller voir le bon pour perfectionner ses techniques. En plus, on y croise des grands braqueurs, ce qui revient à rencontrer Zidane pour un jeune footballeur. Ils deviennent des modèles, ils nous fascinent. Et puis il y a les conditions de détention, la surpopulation, la façon dont la justice nous traite : on ressort avec plus de haine. Le pire, c'était de partager ma cellule avec d'autres détenus. Si tu n'es jamais seul, avec la télé allumée toute la journée, tu ne peux pas réfléchir sur toi-même, faire le bilan de ta vie et d'où tu en es. A la finale, un sortant de prison, il s'est fait plein de copains délinquants, il a appris à mieux voler et il a plus de haine. Il est encore plus mal perçu par les gens honnêtes, et encore plus valorisé par les délinquants. Et les problèmes qu'il avait en entrant en prison sont toujours là.

Extraits de l'interview de Yazid Kherfi pour la campagne « Ils sont nous » de l'OIP.

« Plus je reste ici, moins je vois l'utilité de la prison »

Après seize mois d'incarcération et à force de persévérance, mon codétenu a enfin eu ses lunettes. Maintenant, il peut lire seul. Comme quoi, il faut toujours garder espoir. Par contre, je me suis inscrit au sport dès mon arrivée, il y a dix mois, et n'ai encore jamais été appelé, malgré mes relances. Même problème pour la bibliothèque : samedi dernier, personne du premier étage n'a été appelé. C'est vraiment navrant car c'est notre seule occupation du samedi. Ici, c'est l'usine. Beaucoup de surveillants sont débordés.

La structure est trop grosse et la population très différente. Beaucoup d'anciens de la Santé transférés ici ont la nostalgie de cette prison en disant que cet établissement, malgré sa vétusté, était plus humain. Plus je reste ici, moins je vois l'utilité de la prison... Je ne vois pas ce qui est pédagogique dans tout ça. Certes, on a fait une erreur et je suis d'accord pour la réparer. Mais, la réponse que l'on me donne, c'est : infantilisation, humiliation, perte de ma maison, ruine financière, perte de beaucoup de proches à qui le mot « prison » fait peur, violence dans les promenades, souffrance côtoyée tous les jours (des camarades qui pleurent car ils sont coupés de leurs proches, d'autres qui tentent de se suicider...). En tous cas, beaucoup de détresse. Je sais qu'il faut s'efforcer de se concentrer sur les choses possibles (bénévoles, culture, aumôniers, camaraderie...). Mais, quelle que soit la faute que l'on a commise, c'est cher payé pour nous et nos familles qui n'ont rien demandé. Ce n'est à mon avis par la meilleure façon de se racheter auprès des victimes.

Lettre reçue à l'OIP d'une personne détenue en maison d'arrêt, juillet 2015

Préparation à la sortie : « réinsertion, zéro dépense »

Bientôt libéré après six ans de détention, je sors en sortie sèche, malgré moi, dans quelques semaines. Aucune permission de sortir. Pas d'action de réinsertion. Je sors les poches vides, une main devant, une main derrière. Je ne sais pas quel sera mon quotidien prochainement : soucis à régler dans un logement récupéré sans eau, ni électricité, ni chauffage. Pas de travail dans un monde qui a dû changer en six ans. Je n'ai pas eu de remise à niveau pour m'aider à y faire face. Ma vie familiale et affective est à reconstruire. Je m'interroge sur ce que réserve la société à un repris de justice.

Suis-je trop naïf en comptant sur les assistances sociales civiles après six ans d'enfermement, où je me suis sentie lobotomisé ? Alors, bien sûr, j'ai été nourri, blanchi, logé, habillé... Télé, eau, électricité, hôpital, gardiennage, assistanat total... Tout cela gratuitement. En plus, Roanne est neuf. Mais où est l'intérêt de toutes les dépenses qu'à faites l'Etat pour moi puisque je sors en sortie sèche ? Réinsertion : zéro dépense pendant 2190 jours. Je sors avec appréhension après six mois d'isolement total. Je croyais pourtant purger une peine me privant de liberté, mais pas de vie... Ce n'est pas de la faute de personne, c'est un système entier qui faillit à sa mission.

Lettre d'une personne détenue reçue à l'OIP.